



Pourquoi est-ce important pour Oxfam ?

La vision d'Oxfam est celle d'un monde dans lequel toute personne peut influencer les décisions qui ont une incidence sur sa vie, exercer pleinement ses droits et assumer ses responsabilités de citoyenne ou citoyen à part entière. Un monde dans lequel tous les êtres humains sont considérés et traités sur un pied d'égalité. Cette vision est au cœur de notre approche et de notre travail pour éliminer les injustices et la pauvreté.

Nous croyons fermement que chacune et chacun a le droit de se réaliser pleinement et de vivre à l'abri de la pauvreté, dans un monde sûr et plus équitable. La sexualité et l'identité de genre sont un élément déterminant et essentiel de l'être humain et de son bien-être et son épanouissement. Pourtant, quand la diversité sexuelle et l'identité de genre sont rendues invisibles ou qu'elles deviennent source de discrimination, le droit de disposer de son corps, de vivre sa sexualité, d'exprimer son identité et de choisir ses relations intimes librement consenties est violé. La pauvreté et les inégalités entre les femmes et les hommes peuvent en outre se combiner, et les projets de développement risquent de se révéler inadéquats ou de ne pas toucher les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI), avec pour conséquence une marginalisation multiple de celles-ci.

La pauvreté est multidimensionnelle et recouvre aussi bien des revenus et des biens insuffisants qu'un manque d'accès aux services de base et aux opportunités économiques. La pauvreté trouve également sa source dans les inégalités et peut être exacerbée par les abus de pouvoir, les violences, les oppressions et les discriminations. La sexualité peut influencer sur la nature de la pauvreté dont souffrent les personnes et, dans bien des cas, selon leur statut, les droits qui leur sont reconnus par la loi et leur accès aux ressources au sein de la société, déboucher sur une pauvreté plus extrême. Les questions liées à la sexualité sont vastes et englobent des aspects très divers, dont l'orientation sexuelle, la santé et les droits sexuels et reproductifs, de même que le plaisir sexuel.

Il y a lieu d'espérer et d'être optimistes. Au cours des dernières décennies, de nombreux pays (tant dans le Sud que dans le Nord) ont réalisé de grands progrès, abolissant des lois qui condamnaient ou discriminaient des personnes en fonction de leur orientation sexuelle ou de leur genre¹. Des pays sont allés plus loin encore et ont adopté des cadres juridiques promouvant l'égalité des droits et luttant contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. En parallèle, les mouvements de la société civile ont persévéré : ils ont mené et remporté de grandes batailles et, dans de nombreux contextes, ont gagné de l'influence et du terrain. Ces dernières années, l'opinion publique a également évolué dans de nombreux pays.

Cependant, 75 pays et 5 entités condamnent encore l'homosexualité et, dans 6 pays et certaines régions du Nigeria et de la Somalie, l'homosexualité est passible de la peine de mort. **Les discriminations, les violences et l'exclusion fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre constituent une violation des droits humains, un obstacle à la citoyenneté active et à l'égalité de genre, et un facteur contribuant à perpétuer la pauvreté et la marginalisation.**

¹ Pour plus d'informations, consultez la page : <http://ilga.org/fr/cartes-lois-orientation-sexuelle>

Ayant conscience que la sexualité et l'identité de genre couvrent des réalités très diverses, Oxfam aspire à un monde dans lequel chaque personne peut faire valoir ses droits sexuels, car ceux-ci font partie intégrante des droits humains.

Malheureusement, dans de nombreux pays, les personnes LGBTI ont généralement un accès limité aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi, aux opportunités économiques et à la justice. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les personnes LGBTI représentent une remise en question des systèmes hétéronormatifs et patriarcaux, ainsi que des traditions qui limitent les personnes à des rôles figés, selon le sexe.

En raison des violences et des persécutions croissantes à l'encontre des personnes LGBTI dans de nombreux pays africains, notamment en 2014, le secteur du développement international a été mis face à ses propres silences et angles morts, dont il a fallu sortir. Les acteurs du secteur ont été conduits à s'interroger sérieusement sur les conséquences s'ils restaient aveugles et sourds aux discriminations, aux violences et à l'exclusion fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans leur travail humanitaire et de développement. Quelles sont les tensions et les défis à surmonter dans ce domaine ? Comment améliorer le travail en collaboration avec les militant-e-s et les communautés concernées avant de faire des annonces publiques ou de définir des approches de programmation qui pourraient en fait nuire à leurs efforts ? L'élaboration d'approches sensibles aux questions LGBTI est de plus en plus fréquente, mais reste insuffisante pour répondre aux besoins des personnes LGBTI, en particulier dans les situations d'urgence, et ce, en dépit des directives récentes du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres organisations destinées à renforcer la protection des personnes LGBTI déplacées².

C'est pourquoi Oxfam doit absolument s'attaquer aux obstacles sociaux et juridiques qui visent à réglementer et à contrôler la vie sexuelle, le corps et les décisions de nombre de personnes. Cela passe notamment par un plaidoyer en faveur des droits des personnes LGBTI, des prises de positions communes en solidarité avec les groupes LGBTI et par la lutte contre les stigmatisations et discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Il est également essentiel de reconnaître les liens entre droits sexuels et droits des femmes, et le caractère clé des questions de sexualité dans le plaidoyer en faveur des droits de femmes. Ce point se rapporte aux obstacles juridiques et aux législations qui enlèvent aux femmes le droit de disposer de leur propre corps. Les cas du Kenya et de l'Ouganda, qui ont récemment adopté des lois de restriction vestimentaire pour les femmes, en sont une illustration.

De même, nous devons insister sur la nécessité d'une dépénalisation du travail du sexe librement consenti (« un travail sexuel exempt de contrainte, d'exploitation ou de mauvais traitements »³) pour prévenir la discrimination des travailleurs et travailleuses du sexe et garantir la protection de leurs droits. Cela est très important pour les collectifs LGTBI du Sud, notamment pour les femmes transgenres en Amérique latine et en Asie. Si nous ignorons ce besoin, nous continuerons à soutenir un système qui maintient les plus vulnérables en marge de la société.

Le présent document contribue aux efforts poursuivis pour que l'identité sexuelle et de genre soit considérée comme une composante essentielle de notre action visant à mettre fin à la pauvreté et à assurer l'égalité des droits pour toutes et tous. L'identité sexuelle et de genre doit occuper une place centrale dans les études d'Oxfam, ses programmes, son travail d'orientation politique et de plaidoyer et ses campagnes si nous voulons accroître l'impact de notre action. Il n'existe pas de

² Cf. Human Rights First: « Persistent Needs and Gaps, the Protection of LGBT Refugees » : http://www.humanrightsfirst.org/wp-content/uploads/pdf/Persistent-Needs_LGBTI_Refugees_FINAL.pdf

³ Les droits des travailleurs et travailleuses du sexe sont des droits humains, Amnesty International. <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2015/08/sex-workers-rights-are-human-rights/>

panacée en la matière : les problématiques LGBTI varient considérablement d'un pays à l'autre, une analyse propre au contexte est nécessaire, de même qu'une étroite concertation avec les organisations LGBTI de la société civile et autres acteurs clés. Une telle concertation est essentielle si nous voulons comprendre comment les programmes d'Oxfam peuvent entraver, voire nuire à l'avancée de l'égalité des droits pour les LGBTI et comment nous pouvons développer des approches qui permettent, soutiennent et stimulent le changement positif.

Le présent document concerne l'ensemble du personnel d'Oxfam travaillant au sein de la confédération. Il vise à améliorer la cohérence des politiques et à clarifier les messages externes d'Oxfam concernant les identités sexuelles et de genre. Oxfam a également conscience de l'importance cruciale de « joindre le geste à la parole » et que les engagements contenus dans ce document se traduisent concrètement dans nos pratiques et notre culture internes.

À ce titre, les orientations proposées dans le présent document seront intégrées dans le Code de conduite d'Oxfam et d'autres documents internes. L'engagement total et le soutien de la direction d'Oxfam seront essentiels au succès de cette démarche.

Oxfam reconnaît que les questions des droits sexuels et de l'identité de genre n'ont souvent pas été prises en compte et que, par conséquent, il est urgent de s'assurer que les droits sexuels et l'identité de genre sont bien acceptés. Cela suppose de disposer d'une politique saisissant les implications de l'intersectionnalité et faisant donc valoir l'universalité et l'interdépendance des droits humains, plutôt que d'isoler les questions LGBTI et de les aborder spécifiquement en tant que catégorie distincte pour ne toucher que certaines personnes d'une identité particulière. Malgré tout, une approche de double intégration reste de mise pour que les personnes LGBTI bénéficient d'un soutien et d'interventions adéquates.

Saisir l'impact de la sexualité et de l'identité de genre sur la nature de la pauvreté et des injustices dont souffrent les personnes fait partie intégrante de l'analyse intersectionnelle attendue⁴. Oxfam est consciente que l'impact des stratégies de réduction de la pauvreté demeurera limité – et les ressources financières gaspillées – si les préoccupations en matière d'égalité de genre ne sont pas effectivement traitées dans leur globalité, ce qui, à nouveau, nécessite une optique intersectionnelle et une analyse du pouvoir. Le terme « sexualité » est un vaste concept et ne se limite pas aux questions de santé et de violence. Oxfam est déterminée à faire avancer les choses en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre dans le cadre de son travail sur les droits fondamentaux à travers le monde.

Droits relatifs à la diversité sexuelle et à l'identité de genre :

Si des pays offrent une protection juridique en lien avec la sexualité et l'identité de genre, dans de nombreux contextes, les personnes perçues ou connues pour entretenir des relations homosexuelles sont punies par la loi, risquent l'incarcération et parfois même la peine de mort. Au total, 75 pays condamnent les actes homosexuels ou la « sodomie »¹. Les actes homosexuels masculins et féminins sont passibles de la peine de mort en Mauritanie, au Soudan, dans 12 États du nord du Nigeria, dans le sud de la Somalie, en Iran, en Arabie saoudite et au Yémen. De même, en Irak, des tribunaux et des milices ont prononcé des peines de mort pour des comportements homosexuels, et le Brunei Darussalam prévoit d'instaurer la peine de mort.

⁴L'analyse intersectionnelle est un outil d'analyse permettant de comprendre et de réagir aux interactions entre le genre et les autres identités (origine ethnique, couleur de peau, classe sociale, âge, orientation sexuelle, identité de genre, religion, handicaps, etc.) et au caractère unique des discriminations et des dénis de droits résultant de la combinaison de ces différentes identités. Voir « L'intersectionnalité : un outil pour la justice de genre et la justice économique », Réalités & Enjeux, Les droits de la femme et le changement économique, n° 9, août 2004, AWID.

Les lois contre la « propagande homosexuelle », qui interdisent la promotion d'une représentation et d'informations positives sur l'identité et les droits sexuels, se sont énormément répandues en 2013. Elles constituent des obstacles majeurs et présentent des risques élevés pour les militant-e-s faisant campagne pour les droits liés à l'homosexualité, y compris dans nombre de pays où Oxfam travaille (p. ex. le Nigeria et l'Ouganda).

Même lorsque les libertés et l'expression en matière d'identité sexuelle et de genre ne sont pas proscrites par la loi, sur le terrain, les persécutions fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre se poursuivent un peu partout dans le monde, de même que les discriminations sociales (et parfois économiques). **La non-conformité sexuelle et de genre peut être un obstacle à l'emploi, aux opportunités économiques, à l'acceptation sociale et à l'éducation dans nombre de contextes, d'où la nécessité de lois et de politiques qui luttent contre les discriminations. Dans bien des contextes, la cruauté et les discours haineux en lien avec l'identité sexuelle et de genre peuvent être le fait d'individus comme des pouvoirs publics.** Soulignons que ces problèmes surviennent également dans des pays offrant une protection juridique forte, comme en Afrique du Sud. De nombreux faits de violence ou de discrimination ne sont pas déclarés car les victimes ne font pas confiance à la police, craignent des représailles et ne souhaitent pas parler, ou parce qu'elles ont peur que la police en informe leur famille et leur communautéⁱⁱ. Les femmes lesbiennes sont particulièrement exposées au risque de « viol correctif », de mariage forcé, de mutilation génitale ou de grossesse forcée en raison de la croyance selon laquelle cela pourrait changer leur orientation sexuelleⁱⁱⁱ.

Souvent, ces obstacles et la stigmatisation sont renforcés par des normes et des croyances profondément enracinées concernant la masculinité (reposant sur le postulat de la supériorité par rapport aux femmes et aux filles et le droit de contrôler celles-ci), par le concept de « famille traditionnelle » (et les discriminations qui en découlent envers les familles différentes, y compris les familles homoparentales, les mères célibataires, les femmes qui ne se marient pas ou n'ont pas d'enfants, etc.) ou encore par le rôle des femmes comme source de revenus dans les situations de grande pauvreté (p. ex. par le biais du mariage précoce des filles et le travail du sexe). De même, le manque d'information des jeunes sur le sexe et la sexualité, notamment sur les relations intimes égalitaires et librement consenties, est source de confusion et perpétue les discours et les pratiques discriminatoires.

La discrimination, la stigmatisation et l'exclusion se recoupent avec les problèmes de pauvreté de manière générale et spécifique. Les personnes LGBTI risquent d'être expulsées de leur habitation ou privées du soutien de leur communauté. Elles peuvent dès lors se retrouver sans toit et vulnérables. Une telle situation peut conduire certaines à recourir au travail du sexe pour gagner leur vie. Les personnes LGBTI qui se livrent au travail du sexe sont plus vulnérables au harcèlement, aux violences, aux arrestations et au VIH/sida, manquant souvent de protection du fait de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Nombre de personnes transgenres, lesbiennes et gays abandonnent leurs études (ou se font expulser des établissements scolaires). Faute d'éducation, elles disposent de peu de moyens de gagner leur vie, ce qui les condamne à la pauvreté. De plus, leur accès aux soins de santé, y compris aux traitements antirétroviraux, est gravement entravé dans certains contextes. Dans certains pays, les États et les bailleurs se sont concentrés uniquement sur la transmission sexuelle homme-femme du VIH, excluant toute personne ayant des relations homosexuelles^{iv}. Dans les situations de crise humanitaire, les personnes LGBTI peuvent avoir des difficultés à convaincre les forces de sécurité que les actes de violence sexuelle qu'elles ont subis ont été commis sans leur consentement. De plus, les survivants de sexe masculin qui signalent des actes de violence sexuelle commis par un homme à leur

encontre risquent des poursuites au titre de lois interdisant l'homosexualité⁵.

Les enfants et les adultes qui font l'objet de discriminations fondées sur leur sexualité ou leur identité de genre, ou subissent celle de leurs parents ou d'autres membres de leur famille, ont des besoins importants en matière de soutien psychosocial et de soins de santé. Toutefois, dans de nombreux pays en développement, les personnes ne correspondant pas aux normes sexuelles et de genre qui sollicitent des soins de santé peuvent subir le rejet, l'humiliation et la dérision ou recevoir des services au rabais. Cela conduit à d'importantes disparités en matière de santé. Même dans les situations où les professionnel-le-s de santé n'ont pas l'intention de faire de la discrimination, ils et elles manquent souvent des informations de base ou de la formation nécessaire sur les problèmes de santé spécifiques et sur les pratiques médicales et de conseil appropriées^v.

Le manque de reconnaissance juridique des personnes transgenres dans de nombreux pays les rend également vulnérables aux lois contre l'homosexualité lorsqu'elles entretiennent des relations avec des personnes du même sexe biologique. Des lois contre le travestissement ou la débauche existent également. Mais le plus grave problème rencontré par les personnes transgenres est le degré extrême de violence à leur encontre, en partie du fait qu'elles sont plus visibles que les personnes LGBTQ. En général, les personnes transgenres ne bénéficient que d'une protection juridique limitée dans le monde, ce qui entraîne régulièrement de graves violations de leurs droits humains. Dans les pays offrant une protection légale, les conditions pour y avoir droit peuvent inclure la stérilisation et d'autres procédures hormonales et chirurgicales, le divorce ou encore un diagnostic psychiatrique^{vi}.

Les besoins et les droits des personnes qui ne correspondent pas aux normes sexuelles et de genre sont rarement représentés dans les autres organisations de la société civile (OSC), ce qui peut amplifier encore les difficultés d'accès aux services pour ces personnes. Dans certains pays, un climat homophobe peut conduire les organisations de défense des droits humains et les militant-e-s des droits humains à refuser de soutenir les communautés et militant-e-s LGBTQI.

Un grand nombre de politiques et de programmes de protection sociale, qu'ils soient gérés par l'État ou par des ONG, ne tiennent pas suffisamment compte des problèmes liés à la diversité sexuelle et de genre. Le droit à la protection sociale est reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations unies en 1948^{vii} quelles que soient l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, mais c'est rarement le cas dans la pratique. Les personnes qui ne correspondent pas aux normes sexuelles et de genre ne sont donc souvent pas en mesure de faire valoir leurs droits à l'héritage, à la retraite, à la protection sociale et aux assurances, par exemple^{viii}. Enfin, les droits relatifs à l'identité sexuelle et de genre des personnes handicapées sont souvent négligés, ce qui réduit leur autonomie physique.

Politique :

Oxfam affirme^{ix}

- Le droit de toutes les personnes, sans coercition, discrimination ou violence, de chercher, recevoir et diffuser des informations crédibles et factuelles relatives à la sexualité ; de vivre librement selon leur orientation sexuelle et de choisir leur(s) partenaire(s) sexuel-le(s) ; de choisir d'avoir une vie sexuelle active ou non ; d'avoir des rapports sexuels librement consentis ; et de mener une vie sexuelle satisfaisante, sûre et agréable.

⁵ Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire, page 9. https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2016/03/2015-IASC-Directrices-VBG_version-francaise.pdf

- Le droit de toutes les personnes, sans coercition, discrimination ou violence, à la liberté d'identité et d'expression sexuelles.
- Le droit de toutes les personnes de vivre sans violence, y compris sans violences sexuelles.
- Le droit à l'égalité, à l'égale protection de la loi et à l'absence de toute forme de discrimination fondée sur le sexe, la sexualité ou le genre.
- Le droit de toutes les personnes de participer aux sphères civiles, économiques, sociales, culturelles et politiques quels que soient leur sexe, leur orientation sexuelle ou leur genre.
- Le droit de toutes les personnes au respect de leur vie privée en matière de sexualité.
- Le droit à l'autonomie personnelle et à la reconnaissance devant la loi.
- Le droit à la liberté de pensée, d'opinion, d'expression et d'association sur les questions de sexualité, d'identité de genre et de droits sexuels, sans intrusion ou limitation arbitraire fondée sur des croyances culturelles dominantes ou une idéologie politique, ou sur des notions discriminatoires d'ordre public, de moralité publique, de santé publique ou de sécurité publique.
- Le droit aux soins de santé, y compris les soins de santé sexuelle pour la prévention, le diagnostic et le traitement d'affections, de problèmes et de troubles d'ordre sexuel.
- Le droit à une éducation sexuelle complète et à l'information nécessaire et utile pour un plein exercice de la citoyenneté et de l'égalité dans les domaines privé, public et politique.
- Le droit de choisir de se marier ou non, de fonder ou non une famille, et de décider d'avoir ou non des enfants, ainsi que comment et quand.
- La place centrale des droits sexuels pour une « citoyenneté active », l'appartenance au genre humain, le bien-être, l'épanouissement, la liberté et les opportunités dans la vie.

Oxfam se joint à d'autres acteurs du développement pour appeler les États et la communauté internationale à :

- Dépénaliser toutes les formes d'activité sexuelle librement consentie entre adultes.
- Reconnaître les diverses identités de genre, y compris les identités non binaires.
- Garantir l'adoption et la mise en œuvre de lois interdisant les violences et les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.
- Promouvoir l'accès aux soins de santé nécessaires, y compris les soins de santé sexuelle, l'accompagnement psychologique et la chirurgie d'affirmation de genre.
- Mettre en œuvre le droit à la protection sociale quelle que soit l'identité sexuelle ou de genre, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui stipule que les lois impliquant une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle contreviennent au droit relatif aux droits humains.

Oxfam s'engage à :

- Évaluer les préjudices potentiels (intentionnels ou non) pouvant découler des programmes généraux pour les personnes marginalisées du fait de leur différence sexuelle ou de leur genre, notamment dans les situations où le fait d'être LGBTI est puni par la loi ou lorsque la société est particulièrement violente à l'égard des personnes LGBTI. Cela suppose de s'attaquer aux facteurs susceptibles d'exclure les personnes LGBTI de nos programmes, y

compris, lorsque la situation s'y prête, en agissant sur les attitudes envers les personnes LGBTI et la façon dont celles-ci sont perçues.

- Dans son travail humanitaire et de développement, rechercher des pratiques permettant de protéger et promouvoir les droits humains des personnes LGBTI, ainsi que des pratiques favorables à la transformation des facteurs sous-jacents qui engendrent violence et oppression, et bénéficiant ainsi aux personnes qui diffèrent des conceptions dominantes en matière de normalité sexuelle ou de genre dans certaines communautés, et pas seulement pour les personnes identifiées comme LGBTI.
- Garantir que l'ensemble de notre travail suit une approche intersectionnelle qui tient compte du genre et de la sexualité en termes de diversité, de pouvoir et de privilèges dans nos analyses, programmes, politiques et campagnes.
- Garantir une analyse propre au contexte et un travail rapproché avec la société civile LGBTI locale pour appréhender les priorités de développement et les défis en lien avec les personnes LGBTI et pour comprendre la manière dont le travail d'Oxfam pourrait faire obstacle ou nuire à un changement positif pour les personnes LGBTI, ou au contraire le favoriser et l'amplifier.
- Soutenir les organisations de la société civile œuvrant en faveur des droits sexuels et renforcer les capacités des partenaires actuels afin de développer leur travail et de les rendre plus ouverts aux droits sexuels.
- S'exprimer publiquement et activement pour les droits des personnes et des groupes dont les droits sexuels sont menacés ou bafoués. Il est essentiel d'affirmer et de célébrer la diversité sexuelle et de genre pour renforcer les droits humains de chaque personne.
- Refléter nos politiques internes dans nos engagements et pratiques internes, y compris dans notre Code de conduite et nos politiques de ressources humaines et de non-discrimination des employé-e-s (y compris en étendant les avantages sociaux et légaux aux partenaires de même sexe pour l'ensemble du personnel). Nous voulons concrétiser et vivre nos valeurs. Pour cela, nous devons veiller à ce que nos lieux de travail promeuvent et célèbrent l'inclusivité et la diversité.
- Garantir que l'ensemble du personnel soit sensibilisé aux présentes orientations, correctement formé et tenu responsable de l'intégration de celles-ci dans son travail et sur son lieu de travail.

OXFAM ET LES DROITS RELATIFS À LA DIVERSITÉ SEXUELLE ET DE GENRE

SOCLE DE LA POLITIQUE

1. INTRODUCTION	9
2. VISION D'OXFAM	10
3. QUELQUES POINTS DE TERMINOLOGIE.....	10
4. PROBLÈMES ET DÉFIS	11
4.1 Criminalisation, inégalités et manque de protection juridique.....	12
4.1.1 Homosexualité et obstacles juridiques	12
4.1.2 Homosexualité et limitations de la protection juridique et de l'égalité	13
4.1.3 Identité de genre et limitation de la protection juridique et de l'égalité.....	13
4.2 Cultures de la violence et des discours haineux	13
4.3 Participation politique et communautaire et travail d'influence sur la législation, les politiques et l'offre de services de l'État.....	14
4.4 Soins de santé.....	14
4.5 Éducation	15
4.6 Protection sociale	15
4.7 Handicap.....	16

1. INTRODUCTION

Une personne sur trois dans le monde vit dans la pauvreté. Oxfam est déterminée à changer cela en mobilisant le pouvoir citoyen contre la pauvreté. À travers le monde, Oxfam s'emploie à trouver des solutions concrètes et innovantes pour que chacune et chacun puisse sortir de la pauvreté et s'épanouir. En cas de crise, nous sauvons des vies et aidons les personnes touchées à reconstituer leurs moyens de subsistance. Et nous militons pour que les populations pauvres se fassent entendre et pèsent dans les décisions locales et internationales qui les concernent. Dans toutes ses actions, Oxfam travaille avec des organisations partenaires auprès de femmes et d'hommes vulnérables pour mettre fin aux injustices qui engendrent la pauvreté.

Une part essentielle de ce travail repose sur notre engagement de lutter contre toutes les formes d'inégalités et d'injustices, en soutenant le droit à la dignité et à un développement durable pour chacune et chacun. Notre approche fondée sur les droits vise à surmonter les injustices qui empêchent les personnes de faire valoir leurs droits à des moyens de subsistance décentes, des services essentiels, la sécurité et la protection, la reconnaissance et le respect, et la participation aux processus décisionnels à tous les niveaux.

Oxfam s'engage depuis de nombreuses années contre les discriminations fondées sur le genre, l'origine ethnique, la religion, la classe sociale, le handicap ou l'état de santé comme le statut sérologique VIH, avec un accent particulier sur les personnes vivant dans la pauvreté. Oxfam a la conviction que la capacité d'une personne à exercer pleinement ses droits et ses devoirs est essentielle à son bien-être dans toutes les sphères de sa vie quotidienne. Le respect, l'attention, la solidarité et l'absence de discrimination font partie intégrante du développement inclusif à travers le monde.

Les discriminations, les violences et l'exclusion fondées sur l'identité sexuelle ou de genre portent atteinte aux droits humains et constituent un obstacle à la citoyenneté active. Cette discrimination perpétue la pauvreté et la marginalisation parmi les personnes LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées). Ces facteurs limitent l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi, à la justice, au soutien communautaire et à l'aide humanitaire. Faire tomber les obstacles juridiques et sociaux à l'acceptation et à l'égalité de traitement des personnes LGBTI à travers le monde est donc un moyen déterminant pour permettre à ces personnes de faire valoir leurs droits.

Outre les déclarations de haut niveau et les efforts et projets spécifiques sur ces questions, Oxfam doit veiller à ce que ce travail se reflète dans les autres domaines d'activité de l'organisation, notamment l'égalité de genre et la citoyenneté active. **Oxfam doit s'assurer que ses programmes protègent et promeuvent les droits humains des personnes LGBTI. Oxfam doit également évaluer les préjudices potentiels (intentionnels ou non) pouvant découler des programmes généraux pour les personnes marginalisées ou exclues du fait de leur différence sexuelle ou de genre. Nous devons chercher dans les programmes d'Oxfam des pratiques favorables à la transformation des facteurs sous-jacents qui engendrent violence et oppression. Cela bénéficierait à toutes les personnes qui diffèrent des conceptions dominantes en matière de normalité sexuelle ou de genre dans toute communauté, pas seulement aux personnes identifiées comme LGBTI.**

Depuis une dizaine d'années, Oxfam apporte un soutien spécifique aux organisations qui luttent contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Plus récemment, les questions de droits en matière d'identité sexuelle et de genre ont davantage retenu l'attention dans le travail de développement mené dans les pays du Sud. Des groupes et des réseaux définissant et revendiquant des identités et des droits LGBTI prennent de l'ampleur, de même que les efforts pour les contrôler sur le plan légal et social.

La discrimination à l'encontre des personnes LGBTI constitue un déni de leurs droits humains fondamentaux. La combinaison actuelle de discriminations légales et sociales dans différents contextes à travers le monde exige notre attention systématique, et nous devons toujours agir en faisant preuve de solidarité avec les personnes LGBTI. Cela implique d'apprendre des initiatives en cours, d'y participer et d'explorer de nouvelles approches pour surmonter les problèmes de stigmatisation, d'inégalités et de violences qui découlent de ces questions. Oxfam est pleinement impliquée en ce sens, notamment au niveau communautaire, en soutien des pactes internationaux qui reconnaissent que tous les droits humains ont le même statut, sont interdépendants et étroitement liés, et que tous les êtres humains sont nés libres et égaux en dignité et en droits.

2. VISION D'OXFAM

La mission et le travail d'Oxfam reposent sur des objectifs fondés sur les droits. Oxfam œuvre pour « un monde juste et sans pauvreté ». Dans cette optique, il est essentiel de s'assurer que chacune et chacun puisse revendiquer et exercer ces droits. À ce titre, il est nécessaire de lutter contre les discriminations, les violences et les injustices fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre et contre les déséquilibres de pouvoir qui privent les personnes LGBTI de leurs droits.

3. QUELQUES POINTS DE TERMINOLOGIE

Bisexuel-le : personne de n'importe quel genre éprouvant une attirance émotionnelle, amoureuse ou sexuelle aussi bien pour des hommes et des femmes et des identités sexuelles et de genre variables^x.

Discrimination : la discrimination à l'encontre de toute personne ou de tout groupe de personnes peut prendre de nombreuses formes et être violente ou non violente. Exemples de discrimination violente : agression physique et exécution. Exemples de discrimination non violente : tout l'éventail allant des injures au licenciement.

Gay : personne de genre masculin éprouvant une attirance émotionnelle, amoureuse ou sexuelle pour d'autres personnes du genre masculin. On parle souvent d'homosexuel. Le mot « gay » est fréquemment utilisé par des personnes lesbiennes et d'autres sexualités qui revendiquent une sexualité ou une norme de genre non dominante, mais il est largement compris comme désignant des hommes homosexuels.

Genre : le genre désigne les caractéristiques et les rôles que les sociétés attribuent aux femmes et aux hommes respectivement. Le genre n'est pas « naturel » ; il est un produit de la société.

Binarité de genre : classification du genre en deux catégories différentes. Il s'agit d'une pratique sociale qui souligne les différences biologiques entre les hommes et les femmes^{xi}. Cela a engendré une séparation historique et persistante des sexes dans les sociétés occidentales sur le plan de l'offre de services publics et des rôles sexospécifiques. Dans d'autres cultures, il y a plus de deux genres, ce qui exclut la binarité de genre.

Identité de genre : ressenti d'une personne quant à son propre genre et à la manière dont elle souhaite l'exprimer extérieurement et personnellement. L'identité de genre est le résultat du vécu personnel vis-à-vis des attributs biologiques et sociaux du genre^{xii}. Un système de genre binaire existe dans de nombreux pays occidentaux, mais une personne qui établit son identité de genre peut choisir de véhiculer une perception extérieure de son genre qui diffère du sexe assigné à sa naissance ou attribué socialement, à l'intérieur ou en dehors de cette binarité (comme c'est le cas pour les hijras en Asie du Sud).

Intersexué-e : désigne une personne présentant une variation des caractéristiques sexuelles causant une ambiguïté quant à son genre à la naissance. Une crise d'identité de genre est donc susceptible de survenir, car les conceptions binaires du genre ne prévoient pas le cas de personnes intersexuées non binaires.

Lesbienne : personne de genre féminin éprouvant une attirance émotionnelle, amoureuse ou sexuelle pour d'autres personnes du genre féminin. On parle souvent de femme homosexuelle^{xiii}.

Travailleurs/travailleuses du sexe : les travailleurs et travailleuses du sexe sont des hommes, des femmes ou des adultes transgenres qui reçoivent de l'argent ou des biens en échange de services sexuels librement consentis ou de spectacles érotiques, de manière régulière ou occasionnelle^{xiv}.

Diversité sexuelle/orientation sexuelle : attirance sexuelle, amoureuse ou émotionnelle d'une personne pour une personne du même genre ou d'un genre différent. Cette diversité sexuelle peut se manifester par divers comportements amoureux, sexuels ou émotionnels entre une variété de sexes et d'identités de genre^{xv}.

Droits sexuels : « les droits sexuels font partie de droits humains qui sont déjà reconnus dans les législations nationales, les documents internationaux relatifs aux droits humains et d'autres déclarations de consensus. Ils incluent le droit de toutes les personnes, sans coercition, discrimination ou violence : d'accéder à la meilleure santé possible en matière de sexualité, y compris à des services de santé sexuelle et reproductive ; de chercher, recevoir et diffuser des informations en matière de sexualité ; à l'éducation sexuelle ; au respect de l'intégrité de leur corps ; de choisir leur partenaire ; de décider d'avoir une vie sexuelle active ou non ; à des rapports sexuels librement consentis ; à un mariage librement consenti, de décider d'avoir ou non des enfants, et quand ; et de rechercher une vie sexuelle satisfaisante, sûre et agréable. L'exercice responsable des droits humains veut que toute personne se doit de respecter les droits d'autrui.^{xvi} »

Transgenre : on parle parfois de personnes « trans ». Il s'agit de personnes dont l'identité de genre ne correspond pas au sexe assigné à la naissance ou attribué socialement. Chacun-e peut choisir la manière de réagir à cela au niveau personnel. Certaines personnes peuvent opter pour une chirurgie de réassignation sexuelle ou un traitement hormonal substitutif (THS) afin de modifier leur sexe assigné à la naissance.

4. PROBLÈMES ET DÉFIS

À ce jour, les efforts pour lutter contre les inégalités, les discriminations et l'exclusion fondées sur l'identité sexuelle et de genre sont portés par des personnes et des organisations qui ont adopté les concepts de « droits LGBTI » et de « non-discrimination sur la base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre »⁶. Jusqu'à présent, les campagnes se sont principalement concentrées sur les obstacles juridiques, la criminalisation et les violations des droits humains par les États et leurs institutions, ainsi que sur les violences et l'insécurité au quotidien et sur l'accès inégal à l'offre de services publics.

Comme nous le verrons plus en détail dans le reste de cette section, les personnes LGBTI à travers le monde sont confrontées à des discriminations et des défis dans les domaines suivants :

- Criminalisation, inégalités et manque de droits légaux, et protection juridique insuffisante lorsque des lois existent
- Violences et discours haineux
- Participation politique et communautaire

⁶Selon les *Principes de Yogyakarta*, l'orientation sexuelle est comprise comme faisant référence à la capacité de chacun de ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers des individus du sexe opposé, de même sexe ou de plus d'un sexe, et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec ces individus. L'identité de genre est comprise comme faisant référence à l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance, y compris la conscience personnelle du corps (qui peut impliquer, si consentie librement, une modification de l'apparence corporelle ou de fonctions physiologiques par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres) et d'autres expressions du genre, y compris l'habillement, le discours et les manières de se conduire. (« Les Principes de Yogyakarta (2007) : Principes sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre ».

http://yogyakartaprinciples.org/wp-content/uploads/2016/08/principles_fr.pdf

- Soins de santé
- Éducation
- Protection sociale
- Handicap

Ces facteurs contribuent à la marginalisation persistante des personnes LGBTI et font obstacle à leur citoyenneté active.

L'impact disproportionné de la pauvreté sur les personnes LGBTI dans de nombreux pays du monde est étroitement lié au déni systématique des droits humains des personnes LGBTI. De nombreuses personnes LGBTI sont rejetées par leur famille et leur communauté, tandis que leur accès à l'éducation et à l'emploi peut être limité, en particulier dans les contextes où l'homosexualité est punie par la loi ou en l'absence de protection juridique contre les discriminations fondées sur la sexualité ou l'expression et l'identité de genre. La discrimination et la stigmatisation peuvent empêcher certaines personnes LGBTI d'accéder à des services de santé essentiels, et les violences et les discours haineux sont monnaie courante. Ces facteurs réduisent les choix des personnes et limitent leur capacité à gagner leur vie et à participer à la vie politique et publique. La situation des personnes LGBTI dans les contextes d'urgence est particulièrement alarmante, comme l'ont souligné différentes organisations humanitaires et de défense des droits humains, dont le HCR.

4.1 Criminalisation, inégalités et manque de protection juridique

De nombreux États légifèrent pour tenter de contrôler les adultes ayant des rapports librement consentis avec des personnes du même sexe ou exprimant des identités de genre, des masculinités et des féminités socialement considérées comme anormales. Le manque de protection juridique contribue à l'exclusion et à la marginalisation de ces personnes, augmentant leur vulnérabilité face aux abus des acteurs étatiques, limitant leur accès aux services sociaux et ne leur offrant qu'une protection limitée, voire nulle, contre la discrimination en matière d'emploi et dans d'autres sphères.

En Afrique du Sud, par exemple, la police a été pointée du doigt pour différents problèmes allant de l'insensibilité à l'arrestation et la détention arbitraires de personnes LGBTI. Des fonctionnaires auraient ainsi exigé que les personnes détenues leur versent de l'argent, employé la violence et le viol punitif, ou collaboré avec des bandes organisées pour piéger des personnes (généralement des hommes mariés) afin de les faire chanter^{xvii}.

4.1.1 Homosexualité et obstacles juridiques

Dans de nombreux contextes, les personnes perçues ou connues pour entretenir des relations homosexuelles sont punies par la loi, souvent sur la base de lois de l'époque coloniale, risquent l'incarcération et parfois même la peine de mort. En 2015, 76 pays avaient des lois condamnant les actes homosexuels ou la « sodomie »^{xviii}. Sur ces 76 pays, 35 sont sur le continent africain. Les actes homosexuels masculins et féminins sont passibles de la peine de mort en Mauritanie, au Soudan, dans 12 États du nord du Nigeria, dans le sud de la Somalie, en Iran, en Arabie saoudite et au Yémen. En Irak, des tribunaux et des milices ont prononcé des peines de mort pour des comportements homosexuels. Le Brunei Darussalam prévoit également d'instaurer la peine de mort.

Les lois contre l'homosexualité se sont énormément répandues en 2013 et 2014^{xix}. Ces lois interdisent la promotion d'une représentation et d'informations positives sur la diversité sexuelle et les droits liés à l'homosexualité. Elles constituent des obstacles majeurs et présentent des risques élevés pour les militant-e-s faisant campagne pour les droits liés à l'homosexualité dans les territoires concernés. Là où l'homosexualité n'est pas punie par la loi, il existe des différences d'âge de consentement légal pour les actes homosexuels dans 14 pays à travers le monde^{xx}.

4.1.2 Homosexualité et limitations de la protection juridique et de l'égalité

Les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle sont interdites par la constitution de seulement 6 pays du Sud, à savoir l'Afrique du Sud, le Mexique, la Bolivie, l'Équateur et certaines parties d'Argentine et du Brésil. Les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle au travail sont interdites dans 61 pays, dont seulement 7 en Afrique, 3 en Asie/Moyen-Orient et 13 en Amérique latine et dans les Caraïbes^{xxi}.

Alors que plus de 2,7 milliards de personnes vivent dans des pays où l'homosexualité est un délit^{xxii}, le mariage de couples du même sexe n'est légal que dans 20^{xxiii} pays, dont l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Uruguay, l'Irlande et certaines parties du Mexique^{xxiv}. D'autres pays comme la Colombie, la Slovaquie et l'Australie se sont également engagés sur cette voie^{xxv}.

L'adoption conjointe par des couples de même sexe n'est légale que dans 15 pays, dont l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Uruguay, l'Irlande et certaines parties du Brésil.

4.1.3 Identité de genre et limitation de la protection juridique et de l'égalité

Les questions juridiques ayant trait à l'identité de genre se caractérisent par de faibles niveaux de protection et par l'inégalité des droits devant la loi. Dans les pays offrant une protection légale, les conditions pour y avoir droit peuvent inclure la stérilisation et d'autres procédures hormonales et chirurgicales, le divorce ou encore un diagnostic psychiatrique^{xxvi}. Dans les pays du Sud, la possibilité de modifier son genre à l'état civil (sur les passeports et les certificats de naissance, par exemple) en dehors de ces cas est uniquement inscrite dans la loi en Afrique du Sud et en Argentine, et uniquement après avoir subi une chirurgie de réassignation sexuelle en Chine et en Indonésie. Le gouvernement fédéral indien a introduit différents droits concernant les changements d'identité de genre en lien avec l'accès aux passeports et aux cartes d'électeur. Tout comme le Pakistan, en partie grâce au plaidoyer de l'un des partenaires d'Oxfam.

Le manque de reconnaissance juridique des personnes transgenres dans de nombreux pays les rend également vulnérables aux lois contre l'homosexualité lorsqu'elles entretiennent des relations avec des personnes du même sexe biologique.

Si l'on considère les pays du Sud, des lois interdisant les discriminations fondées sur l'identité de genre, y compris dans les services sociaux, sont actuellement en vigueur dans des pays comme l'Équateur, le Pérou et l'Argentine, ainsi qu'en Inde, où les politiques gouvernementales dans l'État du Tamil Nadu reconnaissent les personnes transgenres comme une troisième catégorie sexuelle appelée « hijra » et leur accordent certains avantages^{xxvii}. D'autres États indiens ont également lancé des programmes d'aide destinés aux personnes transgenres.

4.2 Cultures de la violence et discours haineux

Oxfam a rejoint un nombre croissant d'organisations de défense des droits humains et de développement international qui documentent et dénoncent les violences, la cruauté et les discours haineux en lien avec l'identité sexuelle et de genre^{xxviii}. Ceux-ci peuvent être le fait de membres des forces de police, de l'armée ou d'autres institutions publiques, de personnes inconnues dans l'espace public ou encore de membres de la famille, du voisinage et de la communauté.

Des autorités religieuses condamnent l'homosexualité et ont une forte influence par le biais de leurs fidèles, parmi lesquels des femmes et des hommes politiques, même lorsque l'État est laïc ou officiellement non confessionnel. Certaines personnalités politiques font des personnes LGBTI des boucs-émissaires pour gagner en popularité et détourner l'attention des problèmes économiques et politiques majeurs. Les médias véhiculent et amplifient souvent les positions anti-homosexuelles et anti-transgenres de l'État et des autorités religieuses, comme cela a été observé récemment dans des pays allant de l'Ouganda, la Gambie ou le Tchad au Royaume-Uni.

La loi n'offre pas systématiquement de protection sociale ou contre les préjugés, les violences et les discours haineux émanant des organisations ou de la communauté. Même si la législation de pays menant des politiques favorables aux personnes LGBTI offre des recours en cas de discrimination, cela n'atténue pas les préjugés profondément ancrés dans la communauté ou les organisations, et qui peuvent prendre diverses formes.

Les personnes perçues ou connues pour entretenir des relations homosexuelles font également l'objet de harcèlement, de menaces, d'expulsions, de violences et d'extorsions par des membres de leur propre famille, voisinage ou communauté, ainsi que dans les établissements religieux, d'enseignement et de loisirs^{xxix}. Les personnes lesbiennes et bisexuelles sont particulièrement exposées au risque de viol ou de grossesse forcée en raison de la croyance selon laquelle cela pourrait changer leur orientation sexuelle et la rendre conforme aux attentes hétérosexuelles de la société^{xxx}. Soulignons que ces problèmes surviennent également dans des pays offrant une protection juridique forte, comme en Afrique du Sud.

4.3 Participation politique et communautaire et travail d'influence sur la législation, les politiques et l'offre de services de l'État

De nombreuses personnes à travers le monde ont également subi de violentes attaques en représailles de leurs actions politiques pacifiques et de leurs campagnes de plaidoyer concernant la diversité sexuelle et de genre, souvent sous la bannière des « droits LGBT »⁷. De nombreux faits de violence ou de discrimination ne sont pas déclarés car les victimes ne font pas confiance à la police, craignent des représailles et ne souhaitent pas parler, ou parce qu'elles ont peur que la police en informe leur famille et leur communauté^{xxx}.

Qui plus est, les besoins et les droits des personnes qui ne suivent pas les normes sexuelles et de genre sont rarement représentés dans les autres organisations de la société civile (OSC), ce qui peut amplifier encore les difficultés d'accès aux services pour ces personnes. De nombreux membres d'OSC reprennent les idées fausses et les préjugés existant dans leur contexte social et culturel. Dans les pays où l'homosexualité est punie par la loi, le personnel peut craindre de se retrouver fustigé et d'attirer l'attention des autorités publiques en travaillant avec des personnes stigmatisées du fait de leur identité de genre ou de leur sexualité réelle ou perçue, car cela pourrait compromettre l'inscription et le financement de son organisation. Dans une moindre mesure, cela peut également s'appliquer aux ONG internationales ou aux grandes organisations^{xxxii}.

4.4 Soins de santé

Dans le monde, les investissements dans les études de terrain intégrant une dimension culturelle locale sur la complexité et la diversité de la sexualité humaine et des identités de genre ont de plus en plus fait partie intégrante des efforts de lutte contre la pandémie de VIH. Il est arrivé que cela conduise à l'inclusion de personnes qui étaient traditionnellement marginalisées par les programmes de santé et les prestataires de services du fait de leur sexualité ou de leur identité de genre.

Pour autant, de nombreux défis et obstacles subsistent. Dans certains pays, les États et les bailleurs se sont concentrés uniquement sur la transmission sexuelle homme-femme du VIH, excluant toute personne ayant des relations homosexuelles^{xxxiii}. En matière de VIH/sida, les droits

⁷De récents exemples incluent les meurtres de l'adolescent transgenre Dwayne Jones en Jamaïque et du militant LGBT David Kato en Ouganda, ainsi que la torture et le meurtre d'Eric Ohena Lembembe, directeur de la Cameroonian Foundation for AIDS au Cameroun.

relatifs à l'identité sexuelle et de genre, en particulier ceux des femmes, sont largement négligés. Dans ce cadre, l'homosexualité féminine (et les droits sexuels des femmes dans leur ensemble) est rendue invisible et a donc fait l'objet d'une attention insuffisante.

Il subsiste de nombreux autres défis dans le domaine de la santé, outre le VIH/sida. Les personnes faisant l'objet de discriminations fondées sur leur sexualité ou leur identité de genre ont des besoins importants en matière de soutien psychosocial et de soins de santé. En effet, les discriminations au niveau personnel, familial et social s'accompagnent souvent de problèmes chroniques de santé physique et mentale, notamment des taux élevés de troubles psychiatriques, la consommation de drogues et d'alcool, la dépression, des comportements autodestructeurs et le suicide^{xxxiv}. Toutefois, dans de nombreux pays, les personnes ne répondant pas aux normes sexuelles et de genre qui sollicitent des soins de santé subissent le rejet, l'humiliation et la dérision ou reçoivent des services au rabais, ce qui peut dans certains cas entraîner de graves problèmes de santé.

Les personnes transgenres font l'objet d'une pathologisation médicale et sont stérilisées dans de nombreux pays. En revanche, elles ne bénéficient que d'un accès limité, voire inexistant, aux procédures de réassignation sexuelle. Par conséquent, elles ont souvent recours à des modifications corporelles à haut risque et à la prise d'hormones non réglementées. Les personnes intersexuées sont exposées à la désélection génétique, à l'infanticide et à la stérilisation et la chirurgie génitale forcées^{xxxv}. Même dans les situations où les professionnel-le-s de santé n'ont pas l'intention de faire de la discrimination, ils et elles manquent souvent des informations de base ou de la formation nécessaire sur les problèmes de santé spécifiques et sur les pratiques médicales et de conseil appropriées^{xxxvi}.

4.5 Éducation

Souvent, les élèves et le personnel enseignant font l'objet d'intimidations et de violences verbales et physiques du fait qu'ils ne sont pas perçus comme conformes aux normes de genre et de sexualité^{xxxvii}. Les différentes formes de discrimination et de violence en lien avec la classe sociale, l'origine ethnique, la sexualité, le genre et le handicap sont étroitement corrélées et nuisent à l'apprentissage et à la qualité de l'enseignement. Les données révèlent que ce problème est souvent plus marqué pour les personnes transgenres du fait qu'elles sont plus visibles : elles ont tendance à être déscolarisées plus tôt et à être victimes d'abus plus graves.

De manière générale, le personnel, les politiques et les systèmes d'enseignement ne parviennent pas à répondre aux divers besoins des élèves, ce qui constitue un frein à leur éducation. Il existe peu d'études s'intéressant aux manières dont la scolarité peut renforcer les normes nuisibles liées au genre et à la sexualité, par exemple par le biais de règles et de pratiques formelles et informelles. Les politiques de développement sur l'éducation doivent étudier, reconnaître et combattre ces formes de discrimination et d'exclusion.

4.6 Protection sociale

La non-conformité sexuelle et de genre est un obstacle à l'emploi dans de nombreux contextes, en particulier lorsqu'il n'existe aucune loi ou politique de lutte contre les discriminations. Cela inclut le secteur informel, où la non-conformité peut également rendre plus difficile l'accès aux coopératives et aux réseaux informels, qui apportent souvent un soutien matériel et moral, ainsi que du travail rémunéré. Les possibilités de gagner un revenu et de bénéficier du soutien communautaire s'en trouvent restreintes pour de nombreuses personnes, notamment celles qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas dissimuler leur sexualité ou leur identité de genre. Cela est lié au fait qu'un grand nombre de travailleurs et travailleuses du sexe sont des personnes LGBTI et, étant donné la rareté

des mesures de protection sociale pour les travailleurs et travailleuses du sexe dans la plupart des pays, font face à des risques plus élevés du fait de leur sexualité/identité de genre et de leur emploi.

Un grand nombre de politiques et de programmes de protection sociale, qu'ils soient gérés par l'État ou par des ONG, ne tiennent pas suffisamment compte ou ne sont pas correctement équipés pour répondre aux problèmes liés à l'identité sexuelle et de genre. Le droit à la protection sociale est reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies quelles que soient l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, mais ce point est rarement appliqué. Les personnes qui ne correspondent pas aux normes sexuelles et de genre ne sont donc souvent pas en mesure de faire valoir leurs droits à l'héritage, à la retraite, à la protection sociale et aux assurances, par exemple^{xxxviii}.

4.7 Handicap

Les liens entre handicap, pauvreté et diversité sexuelle et de genre sont variés et se manifestent sous de nombreuses formes. Les personnes handicapées sont généralement plus pauvres à cause des préjugés et d'autres obstacles physiques et psychologiques, ce qui réduit leur capacité à avoir des revenus alors qu'elles peuvent avoir besoin de ressources supplémentaires pour mener leurs activités quotidiennes. Les droits relatifs à l'identité sexuelle et de genre des personnes handicapées sont souvent négligés, ce qui réduit leur autonomie physique.

ⁱRapport annuel de l'Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes (ILGA), 2015.

ⁱⁱUSAID (2013), « LGBT Vision for Action: Promoting and Supporting the Inclusion of Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Individuals ». <http://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1874/LGBT%20Vision.pdf>

ⁱⁱⁱAction Aid (2009), « Hate crimes: The rise of 'corrective' rape in South Africa ».

http://www.actionaid.org.uk/sites/default/files/publications/hate_crimes_the_rise_of_corrective_rape_in_south_africa_september_2009.pdf

^{iv}Oxfam (2010), « Briser un autre silence : comprendre les minorités sexuelles et mener des actions en défense de leurs droits sexuels en Afrique ».

^vUSAID (2013), « LGBT Vision for Action: Promoting and Supporting the Inclusion of Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Individuals ». <http://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1874/LGBT%20Vision.pdf>

^{vi}http://www.safraproject.org/Reports/SP_Country_Information_Report_Iran.pdf

^{vii}UN.org. (1948). La Déclaration universelle des droits de l'homme [EN LIGNE] Disponible à l'adresse :

<http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html>. [Dernière consultation le 15 juillet 2015]

^{viii}Kate Hawkins, Stephen Wood, Tanya Charles, Xiaopei He, Zhen Li, Anne Lim, Ilana Mountian et Jaya Sharma (2014), « Sexuality and Poverty Synthesis Report ». Institute of Development Studies, Sussex, février 2014.

^{ix}Adapté de : IPPF (2008) : Sexual Rights: an IPPF declaration. <http://www.ippf.org/resource/Sexual-Rights-IPPF-declaration>. Voir également SIDA (2010), « Sexual Rights for All ». https://www.sida.se/globalassets/global/about-sida/sa-arbetar-vi/sexual-rights-for-all_webb.pdf

^xAlan Soble (2006), « Bisexuality ». Sex from Plato to Paglia: a philosophical encyclopedia 1. Greenwood Publishing Group, p. 115.

^{xi}GLBTQ (2013), The Binary Model of Gender. [EN LIGNE] Disponible à l'adresse : <http://www.glbtq.com/literature/gender.html>. [Dernière consultation le 5 juillet 2015]

^{xii}Neil R. Carlson ; C. Donald Heth (2009), « Sensation », dans Neil R. Carlson ; C. Donald Heth, Psychology: the science of behaviour (4th ed.), Toronto, Canada : Pearson, pp. 140–141,

^{xiii}Committee on Lesbian Health Research Priorities, Neuroscience and Behavioral Health Program, Health Sciences Policy Program, Health Sciences Section, Institute of Medicine (1999). Lesbian Health: Current Assessment and Directions for the Future. National Academies Press, p. 22.

^{xiv}Understanding Sex Work in an Open Society <https://www.opensocietyfoundations.org/explainers/understanding-sex-work-open-society> [Dernière consultation le 14 décembre 2015].

^{xv}M. Rosario ; E. Schrimshaw ; J. Hunter ; L. Braun (2006), « Sexual identity development among lesbian, gay, and bisexual youths: Consistency and change over time ». Journal of Sex Research 43 (1): 46–58.

^{xvi}Organisation mondiale de la santé (2004), Définitions de travail

- ^{xvii} Human Rights Watch HRW (2011), South Africa: LGBT Rights in Name Only? Violence, Discrimination Against Black Lesbians and Transgender Men. [EN LIGNE] Disponible à l'adresse : <https://www.hrw.org/news/2011/12/05/south-africa-lgbt-rights-name-only>. [Dernière consultation le 15 juillet 2015]
- ^{xviii} Rapport annuel de l'Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes (ILGA), 2014.
- ^{xix} Amnesty International (2013), Rising levels of homophobia in sub-Saharan Africa are dangerous and must be tackled. [EN LIGNE] Disponible à l'adresse : <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2013/06/rising-levels-homophobia-sub-saharan-africa-are-dangerous-and-must-be-tackled/>. [Dernière consultation le 15 juillet 2015]
- ^{xx} Bahreïn, Bénin, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Madagascar, Niger, Rwanda, Indonésie, Grèce, Bahamas, Chili, Paraguay, Suriname, Anguilla, Bermudes, Îles Vierges britanniques, Îles Caïmans, Montserrat, Îles Turques-et-Caïques, Canada, ainsi que deux États des États-Unis et certaines parties de l'Australie.
- ^{xxi} Botswana, Cap Vert, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, Israël, certaines parties des Philippines et de Taïwan, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Mexique, Nicaragua, Venezuela, Uruguay, ville de Rosario en Argentine et certaines parties du Brésil.
- ^{xxii} The Guardian (2014), More than 2.7 billion people live in countries where being gay is a crime. [EN LIGNE] Disponible à l'adresse : <http://www.theguardian.com/world/2014/may/16/countries-where-being-gay-is-a-crime>. [Dernière consultation le 15 juillet 2015]
- ^{xxiii} Forbes (2015), The Countries Where Gay Marriage Is Legal [Map]. [EN LIGNE] Disponible à l'adresse : <http://www.forbes.com/sites/niallmccarthy/2015/06/29/the-countries-where-gay-marriage-is-legal-map/>. [Dernière consultation le 15 juillet 2015]
- ^{xxiv} Les autres pays sont la Belgique, le Danemark, la France, l'Islande, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, certaines parties du Royaume-Uni et des États-Unis, le Canada et la Nouvelle-Zélande.
- ^{xxv} Freedom to Marry (2015), The Freedom to Marry Internationally. [EN LIGNE] Disponible à l'adresse : <http://www.freedomtomarry.org/landscape/entry/c/international>. [Dernière consultation le 15 juillet 2015]
- ^{xxvi} http://www.safraproject.org/Reports/SP_Country_Information_Report_Iran.pdf
- ^{xxvii} Serena Nanda, « The Hijras of India: Cultural and individual dimensions of an institutionalized third gender role. » *Journal of Homosexuality* 11.3-4 (1986) : 35-54.
- ^{xxviii} Les autres organisations gouvernementales et non gouvernementales de développement international incluent Hivos, Action Aid, la Fédération internationale pour le planning familial (IPPF), Diakonia, SIDA, ainsi que le Department for International Development (Royaume-Uni).
- ^{xxix} Oxfam (2010), « Briser un autre silence : comprendre les minorités sexuelles et mener des actions en défense de leurs droits sexuels en Afrique ».
- ^{xxx} Action Aid (2009), « Hate crimes: The rise of 'corrective' rape in South Africa ».
http://www.actionaid.org.uk/sites/default/files/publications/hate_crimes_the_rise_of_corrective_rape_in_south_africa_september_2009.pdf
- ^{xxxi} USAID (2013), « LGBT Vision for Action: Promoting and Supporting the Inclusion of Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Individuals ». <http://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1874/LGBT%20Vision.pdf>
- ^{xxxii} Oxfam (2010), « Briser un autre silence : comprendre les minorités sexuelles et mener des actions en défense de leurs droits sexuels en Afrique ».
- ^{xxxiii} Oxfam (2010), « Briser un autre silence : comprendre les minorités sexuelles et mener des actions en défense de leurs droits sexuels en Afrique ».
- ^{xxxiv} Brian S. Mustanski, Robert Garofalo et Erin M. Emerson, « Mental health disorders, psychological distress, and suicidality in a diverse sample of lesbian, gay, bisexual, and transgender youths. » *American journal of public health* 100.12 (2010) : 2426-2432.
- ^{xxxv} Global Action for Trans Equality (GATE) (2014) : <http://transactivists.org/resources/documents/>.
- ^{xxxvi} USAID (2013), « LGBT Vision for Action: Promoting and Supporting the Inclusion of Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Individuals ». <http://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1874/LGBT%20Vision.pdf>
- ^{xxxvii} UNESCO (2012), *Politiques rationnelles et bonnes pratiques en matière d'éducation au VIH et à la santé, Brochure 8, Réponses du secteur de l'éducation au harcèlement homophobe*, <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002192/219220f.pdf>.
- ^{xxxviii} Kate Hawkins, Stephen Wood, Tanya Charles, Xiaopei He, Zhen Li, Anne Lim, Ilana Mountian et Jaya Sharma (2014), « Sexuality and Poverty Synthesis Report ». Institute of Development Studies, Sussex, février 2014.